

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 14 Décembre (14/12/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Laurent TAMIETTI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Michel PIRAME, M. Aïzen ABOUA, **Conseillers Municipaux.**

Madame Maïté GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.



DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOISSAC DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

03 – 14 Décembre 2015

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOISSAC AU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE (SMEP)

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Vu la délibération n° 1 du conseil municipal du 15 décembre 2014 portant élection des représentants de la Commune au Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP);

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du 17 novembre 2015 ;

Considérant la fusion du Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) et du le Syndicat des eaux de Montbarla - Saint Amans de Pellagal en une entité unique prenant le nom de Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP).

Considérant que la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2014 désignant deux délégués titulaires et deux délégués suppléants Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) n'a plus lieu d'être.

Considérant que désormais, il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au nouveau Conseil Syndical du SMEP.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Se porte candidat Monsieur Daniel CALVI

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

A obtenu :
M. Daniel CALVI 29 VOIX

Se porte candidat Monsieur Jean-Luc GARRIGUES

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

A obtenu :
M. Jean-Luc GARRIGUES 29 VOIX

Se porte candidat Madame Pierrette ESQUIEU

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

A obtenu :
Mme Pierrette ESQUIEU 29 VOIX

Se porte candidat Madame Anne-Marie SAURY

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

A obtenu :
Mme Anne-Marie SAURY 29 VOIX

Sont élus :

DELEGUES TITULAIRES
M. Daniel CALVI
M. Jean-Luc GARRIGUES
DELEGUES SUPPLEANTS
Mme Pierrette ESQUIEU
Mme Anne-Marie SAURY

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE l'élection de MM. CALVI, GARRIGUES Jean-Luc en tant que délégués titulaires et de Mmes ESQUIEU et SAURY en tant que délégués suppléants pour représenter la Commune au Conseil Syndical du SMEP.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n° 1 du conseil municipal du 15 décembre 2014.

Pour copie conforme

Moissac le 17 décembre 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :